

SSNAP 2019 Conditions de participation

Dates clés

10 janvier 2019

Ouverture des soumissions en ligne le jeudi 10 janvier 2019.

31 mai 2019

Clôture des soumissions en ligne le vendredi 31 mai 2019 à minuit HAP.

12 juillet 2019

Les participants recevront une réponse le vendredi 12 juillet 2019 au plus tard.

21 septembre 2019

Gala d'ouverture pour l'exposition des finalistes le samedi 21 septembre 2019.

21 septembre - 21 octobre 2019

L'exposition sera ouverte tous les jours du samedi 21 septembre au lundi 21 octobre 2019.

19 octobre 2019

Les noms des gagnants seront annoncés lors de la soirée du Gala de remise des prix, le samedi 19 octobre 2019

Admissibilité

Qui peut s'inscrire

Les participants doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2018.

Œuvres éligibles

- Les œuvres soumises sont soit en 2 dimensions et prêtes à accrocher, soit en 3 dimensions et prêtes à accrocher ou autonomes. Elles sont exécutées avec les médiums de votre choix. L'espace d'exposition est limité pour accueillir des œuvres nécessitant l'utilisation de son, de lumière et de mouvement. Pour d'autres informations, référez-vous au paragraphe sur les spécifications concernant les œuvres.
- Chaque participant peut soumettre jusqu'à trois œuvres. Cependant, une seule d'entre elles sera sélectionnée pour l'exposition, le cas échéant. Chaque œuvre soumise constitue une demande séparée. Le coût par demande est de 30 \$.

- Les œuvres soumises doivent être des créations originales par le seul artiste (sans aide d'une tierce personne), à l'exception des collaborations. Dans ce cas, le nom de tous les artistes participant doit figurer sur la même demande. Si l'œuvre devait être primée, le prix serait partagé entre les artistes de manière équitable.
- Les œuvres soumises ne doivent pas avoir été exposées dans d'autres concours artistiques régionaux, nationaux ou internationaux.
- Les œuvres soumises doivent avoir été réalisées le 1^{er} janvier 2018 ou à une date ultérieure.
- Les œuvres soumises doivent demeurer disponibles pour toute la durée de l'exposition des finalistes.
- Les substitutions ne seront pas autorisées.
- Les œuvres doivent être offertes à la vente pour toute la durée de l'exposition des finalistes. Une commission de 30 % sera déduite du prix de vente de toute œuvre vendue.

Spécifications concernant les œuvres

Les moulages, les gravures, les images de synthèse et les photographies originales peuvent être soumises dans le cadre du concours. Ils / elles doivent être des pièces uniques ou appartenir à une édition numérotée. Les pièces uniques doivent comporter un numéro d'édition 1/1. Les reproductions ne seront pas acceptées.

Œuvres faisant partie d'une édition numérotée – Dans le cas d'œuvres appartenant à une édition numérotée, la première épreuve de l'édition doit avoir été réalisée le 1^{er} janvier 2018 ou à une date ultérieure. Dans le cas d'une photographie, elle doit avoir été prise le 1^{er} janvier 2018 ou à une date ultérieure.

Hommage – Dans le cas d'une œuvre constituant un hommage*, l'œuvre originale doit être identifiée dans la demande de soumission.

Œuvres en 2 dimensions et à accrocher

- Les dimensions finies ne doivent pas excéder 48 pouces de large sur 72 pouces de haut sur 48 pouces de profondeur, soit 122 cm sur 182 cm sur 122 cm.
- Une composition en plusieurs panneaux constitue une soumission unique. Les panneaux combinés ne doivent pas excéder 48 pouces de large sur 72 pouces de haut sur 48 pouces de profondeur, soit 122 cm sur 182 cm sur 122 cm.
- Les œuvres doivent être soigneusement encadrées et prêtes à accrocher.
- Une toile tendue ou un panneau peuvent être considérés comme encadrés.
- Les œuvres doivent être complètement sèches.

En 3 dimensions – Autonomes

- Les œuvres doivent pouvoir être installées dans un espace n'excédant pas 54 pouces de large sur 54 de profondeur sur 96 pouces de haut, soit 137 cm sur 137 cm sur 244 cm.
- L'œuvre doit être prête à installer (les socles sont fournis), ou
- L'œuvre doit être accompagnée d'instructions détaillées concernant son installation.
- L'administratrice de l'exposition doit être avertie à l'avance lorsqu'une œuvre requiert une présentation ou un accrochage exceptionnels.

(admin@salspringartprize.ca)

Comment participer

Il est obligatoire d'utiliser le formulaire en ligne pour toute soumission.

Un formulaire doit être rempli pour chaque œuvre soumise.

Le coût par soumission est de 30 \$ (payable par PayPal ou carte de crédit).

Les soumissionnaires doivent indiquer :

- Leurs coordonnées
- Le titre de l'œuvre
- La catégorie de l'œuvre (en 2 dimensions et à accrocher / en 3 dimensions – autonome)
- Le numéro d'épreuve dans l'édition numérotée (pour les gravures originales, les photographies, les images de synthèse et les moulages)
- Les médiums et le support de l'œuvre
- Les dimensions de l'œuvre
- Le poids de l'œuvre si elle est en 3 dimensions (qu'elle soit à accrocher ou

- autonome)
- Le prix de l'œuvre
 - Si l'œuvre est encadrée ou non
 - Une déclaration de l'artiste (maximum de 100 mots) sur l'œuvre soumise. Cette déclaration ne doit pas comporter le nom de l'artiste participant.
 - Images numériques de l'œuvre. Pour chaque soumission, vous pouvez fournir jusqu'à trois photos numériques. La première doit montrer l'œuvre dans son intégralité (sans inclure le cadre ou l'arrière-plan). Les autres photos - facultatives - peuvent montrer un détail significatif de l'œuvre ou une texture particulière.

Soumission de photographies

- Les images numériques doivent être soumises en format JPEG
- Résolution – 72 pixels par pouce
- Dimensions – 1500 pixels de largeur au minimum (1500 px de haut pour les formats portrait / 1500 px de large pour les formats paysages)
- Taille du fichier – 24 Mb maximum

Notre software optimisera les soumissions de photographies pour la visualisation en ligne par le jury. Si vous préférez soumettre vos photographies déjà optimisées pour la visualisation, veuillez utiliser les spécifications suivantes :

- JPG à 95 % de qualité
- 4096 pixels de largeur @ 72 ppp
- Espace de couleur rSVB, ou incorporer votre profil couleur tel qu'Adobe 1998 pour que nous puissions faire la conversion
- Ces spécifications donneront 12,8 Mb, ou vous pouvez régler votre software pour arriver à une taille maximum de 12,8 Mb

Publication photographique

- Les soumissionnaires autorisent le SSAC et le SSNAP à reproduire leurs œuvres sur supports papier et électronique pour fins de publicité et de promotion du Prix national des arts de Salt Spring.

Décision du jury

- Les soumissions doivent répondre aux conditions de participation. Les œuvres non

conformes aux exigences ne seront pas prises en compte.

- Un jury indépendant effectuera une première sélection d'environ 50 œuvres pour l'exposition des finalistes à partir des photos numériques fournies, étape au cours de laquelle le jury n'aura pas connaissance de l'identité des participants.
- Le jury sélectionnera les lauréats au concours sur place, lors de l'exposition des finalistes, le jour du Gala de remise des prix.
- L'acceptation d'une œuvre dans l'exposition relève de l'entière discrétion des membres du jury et leur décision est sans appel. Aucune correspondance ne sera engagée.

Œuvres acceptées

- Les artistes dont les œuvres sont acceptées dans l'exposition des finalistes recevront des instructions relatives à leur présentation et à leur expédition. Ceux-ci pourront recevoir jusqu'à 200 \$ de participation aux frais de transport.
- Le Salt Spring Arts Council ou SSAC (Conseil des arts) et le Prix national des arts de Salt Spring (SSNAP) se réservent le droit de déterminer la méthode la plus adéquate de présentation d'une œuvre. Lorsqu'une œuvre représente un risque potentiel pour la santé ou tout autre risque pour les membres du public ou les bénévoles et employés du SSNAP, ou encore lorsqu'une œuvre est contraire aux lignes directrices en matière de santé et de sécurité au travail ou en matière d'indemnisation des accidents du travail, le SSAC et le SSNAP se réservent le droit de la retirer.

Remarques

*Hommage – une œuvre réalisée à partir de la production d'un autre artiste, d'une image tirée d'un livre, d'un journal ou d'un magazine ou encore d'une photographie empruntée à un autre photographe, ne peut être considérée comme originale que si l'artiste a modifié l'image de telle sorte qu'elle ne soit plus reconnaissable et ainsi devienne une œuvre originale.

Si vous avez des questions sur les conditions de participation, veuillez nous écrire à info@saltspringartprize.ca